

**ACCOMPAGNER ET
PRIVILEGIER LA QUALITE DE VIE**

Dans le cadre du plan national ALZHEIMER 2008/2012, le CHNM propose un nouveau service à domicile pour améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée et celle de leur entourage.

Il s'agit de l'**ESA**



**La zone d'intervention de l'ESA
couvrira les cantons :**

Ambrières les Vallées, Bais, Couptrain,
Ernée, Gorron, Le Horps, Landivy,
Lassay-les-Châteaux, Mayenne-Est,
Mayenne-Ouest, Pré-en-Pail, Villaines La
Juhel.

**EQUIPE
SPECIALISEE
dans
l'ACCOMPAGNEMENT des
personnes ayant des
troubles de la mémoire à
domicile**

CENTRE HOSPITALIER
du NORD-MAYENNE
Service **ESA**

Pour tous renseignements
complémentaires,
n'hésitez pas à nous
contacter

02.43.08.28.42
esa@ch-mayenne.fr

**EQUIPE SPECIALISEE
dans
l'ACCOMPAGNEMENT des
personnes ayant des
troubles de la mémoire à
domicile**



CHNM
CENTRE HOSPITALIER
du NORD-MAYENNE
Au service de votre santé

L'**ESA** propose un accompagnement basé sur une approche globale de la personne présentant des troubles de la mémoire tant sur le plan corporel et fonctionnel que sur le plan psychologique et social.

Elle contribue aussi au bien-être de la personne en la rendant «*»* de sa prise en soin et en lui permettant de vivre à son domicile le plus longtemps possible.

Comment bénéficier de ce service?

Prescription médicale avec diagnostic posé et annoncé à un stade léger ou modéré de la maladie par le médecin traitant ou le médecin spécialisé (neurologue, gériatre...)

Contactez l'**ESA** au **02.43.08.28.42**

Evaluation au domicile par l'**ESA** pour la mise en place du projet personnalisé.

Quelles interventions au domicile ?

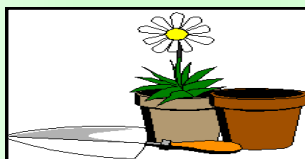
Le suivi que nous proposons permet de prévenir et ralentir l'évolution de la maladie par différentes actions :

Aider à la réalisation des gestes et actes de la vie quotidienne (préparation des repas, courses, gestion du budget...)

Proposer une adaptation matérielle du domicile pour la prévention des chutes et pour faciliter le quotidien (fixer des repères visuels, rangement ...)

Maintenir ou réintroduire des activités sociales (sorties à l'extérieur, activités sportives et culturelles...)

Favoriser les activités de bien-être, de détente (jardinage, jeux, toucher thérapeutique...)



Mais aussi ...

Soutenir et écouter les aidants (famille, voisinage) et les professionnels.

Quelle durée ?
Quel coût ?

12 à 15 séances sur 3 mois et renouvelable chaque année

Prise en charge intégrale par l'assurance maladie : aucun frais n'est à la charge du bénéficiaire

Quels intervenants ?

Une infirmière coordinatrice

Une ergothérapeute/psychomotricienne

Deux assistantes en soins gériatriques

